

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

L'Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 20 mai 1927, à 14 heures, au Siège social, sous la présidence de M. L. Lefeuve.

Le Président est heureux de constater que la Chambre d'Agriculture a été élue en février sur le terrain professionnel. D'accord avec toutes les autres Associations, le Syndicat a coopéré à la formation de listes d'union agricole qui, dans tout le département, ont été acceptées sans difficulté.

Dès sa première session, la Chambre a voté et transmis aux pouvoirs publics une série de vœux de défense agricole dont tous nos adhérents ont pu prendre connaissance par le compte rendu publié dans le dernier Bulletin.

Au premier plan figure la refonte de la législation douanière dont le Parlement a déjà commencé la discussion.

Pour que le cultivateur reste attaché à la terre, il faut qu'il y gagne largement sa vie. Il ne demande point à être privilégié; mais il a droit à ce que les produits de son travail soient protégés contre la concurrence étrangère sur le même pied que les produits de l'industrie. C'est cette égalité de traitement que toutes les Chambres d'Agriculture ont été unanimes à demander.

Examinant la vie du Syndicat Central pendant l'année écoulée, le Président se réjouit de voir sa prospérité se maintenir. Les engrais, matières alimentaires et produits divers fournis par son entente ont dépassé de 1 million 200 mille francs les chiffres de 1925. Ses adhérents lui restent fidèles; ils continuent à apprécier l'utilité de ses services et la sécurité qu'ils leur donnent.

Une vieille Compagnie d'assurances de très solide réputation, L'Urbanie et la Seine, a pris les affaires accidents du Zénith, avec lequel le Syndicat avait conclu en 1924 des conventions avantageuses pour ses syndiqués. Elle s'est engagée à les exécuter, aussi bien pour les polices en cours que pour les nouvelles assurances que les membres du Syndicat voudraient contracter pour se garantir de la responsabilité des accidents agricoles. Les primes forfaitaires à l'hectare ont dû être légèrement augmentées en raison de l'élévation des salaires enregistrée par l'arrêté préfectoral de septembre dernier.

Divers groupements, en 1926, se sont constitués en Syndicats locaux, tout en restant rattachés au Syndicat Central, pour bénéficier de ses services, de ses marchés, et recevoir son bulletin.

Depuis plusieurs années déjà le Syndicat Central groupe un certain nombre de Syndicats communaux ou cantonaux; il sera toujours prêt à en accepter de nouveaux, dans les mêmes conditions.

Le Président donne ensuite lecture des comptes d'exploitation de l'année 1926, qui se régent comme suit :

COMPTES DE L'EXERCICE 1926

RECETTES

Cotisations des Membres fondateurs.....	40 »
Cotisations des Membres ordinaires.....	43.750 75
Remises sur engrais.....	98.146 80
Remises sur marchandises diverses.....	46.329 75
Remises Assurances.....	5.841 65
Total des recettes.....	194.108 95

DEPENSES

I. — AGENTS	
Remises sur engrais, livraisons directes.....	26.250 50
Indemnité pour groupement.....	15.546 65
Remises spéciales sur engrais, livraisons directes (Sections).....	1.435 70
Remises spéciales sur engrais « Dépôts ».....	1.508 65
Remises spéciales sur « Dépôts » sacs.....	3.386 »
Remises spéciales sur commandes diverses.....	5.705 05
Remises spéciales sur encaissement des cotisations.....	933 80
Frais de poste et courses.....	5.410 55
Gratifications aux Agents.....	945 »
Total des dépenses.....	61.229 90

II. — PUBLICITÉ

Abonnement aux Journaux et Revues.....	679 10
Impression et port du Bulletin.....	34.160 88
Total.....	34.839 98

III. — ANALYSES

Frais d'analyses.....	160 10
Total.....	160 10

IV. — FRAIS GÉNÉRAUX

Loyer, chauffage, éclairage, contributions, etc.....	9.653 55
Appointements des employés et gratifications.....	30.225 »
Indemnité de vie chère et travaux supplémentaires.....	20.789 »
Comptabilité.....	2.206 »
Frais de poste, télégraphe, téléphone.....	7.240 03
Fournitures de bureaux.....	6.842 70
Encaissement de cotisations.....	512 35
Dépacements — Mobilier.....	1.702 »
Bibliothèque.....	49 »
Allocations diverses.....	1.410 10
Divers et imprévus.....	110 30
Total des dépenses.....	176.970 01

Excédent des recettes sur les dépenses..... 17.138 94

Ces comptes sont approuvés.

Le Président, au nom de la Chambre syndicale, propose quelques modifications à certains articles des statuts qui ne sont plus en concordance avec les nouveaux besoins et les dispositions des lois sur les syndicats professionnels. Il en donne lecture. Ces modifications sont adoptées.

Il est enfin procédé à l'élection de la série sortante des membres de la Chambre Syndicale et au remplacement d'un membre démissionnaire.

Sont élus : MM. de Camiran, Bardoul, Tardiveau, du Gasset, de Grandmaison, membres sortants, et M. Y. Le Gouais.

La séance est levée.

RELEVÉ DES Engrais et Marchandises diverses livrés par l'intermédiaire du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure pendant l'année 1926

1° Engrais

Phosphates de la Somme.....	30.800 k.
d'Algérie réduits.....	30.200 k.
d'Algérie naturels.....	888.700 k.
Scories de déphosphoration Thomas.....	1.399.500 k.
Superphosphates minéraux.....	3.374.500 k.
Nitrate de soude.....	358.625 k.
Sulfate d'ammoniaque.....	343.750 k.
Cyanamide.....	26.075 k.
Nitrate de chaux.....	17.300 k.
Poudre d'os verts.....	8.100 k.
Poudre d'os déglutinés.....	4.400 k.
Superphosphates d'os verts.....	4.300 k.
Superphosphates d'os déglutinés.....	20.600 k.
Engrais noir spécial de cuir dissous (Intensator).....	57.700 k.
Sylvinite pauvre.....	38.700 k.
Sylvinite riche.....	665.500 k.
Chlorure de potassium.....	22.700 k.
Sulfate de potasse.....	2.000 k.
Engrais composé N° 1 A et N° 1 A bis.....	324.700 k.
Engrais composé N° 1 N et N° 1 N bis.....	95.100 k.
Engrais composé N° 2.....	31.500 k.
— N° 4 et 4 A.....	46.400 k.
— N° 5.....	90.300 k.
— N° 6.....	19.100 k.
— N° 7.....	41.200 k.
— N° 8.....	47.900 k.
Guano poisson dissous.....	9.100 k.
Formules spéciales.....	109.200 k.
Sulfate de fer pulvérisé.....	8.300 k.
Plâtre.....	32.800 k.
Chaux agricole.....	377.000 k.
Acide sulfurique.....	255.980 k.
Total.....	8.772.030 k.

Montant en argent : 3.768.088 fr. 60.

2° Marchandises diverses

PRODUITS pour l'alimentation des animaux

Tourteaux d'arachides.....	159.800 k.
d' de palmiste.....	14.350 k.
d' de coprah.....	2.500 k.
Provençes diverses.....	10.650 k.
Aliments mélassés.....	48.740 k.
Avoine.....	6.450 k.
Orge et blé noir.....	3.000 k.
Manioc.....	25.510 k.
Riz et brisures de riz.....	10.000 k.
Farine basse de riz et issues.....	26.975 k.
Remouillage de fèves.....	1.875 k.
Son de froment.....	1.500 k.
Maïs.....	2.750 k.
Paille.....	92.000 k.

MATIERES pour le traitement de la vigne

Sulfate de cuivre.....	193.700 k.
Soufre.....	35.900 k.
Bouillie « Azur ».....	18.500 k.
Sulfostéatite cuprique.....	1.300 k.
Carbonate de soude.....	200 k.

PRODUITS DIVERS pour l'agriculture

Sulfate de cuivre.....	1.900 k.
------------------------	----------

SEMENCES

Graines diverses.....	37.860 k.
Pommes de terre.....	21.300 k.

INSTRUMENTS DIVERS

Nombre.....	89
-------------	----

Le prochain Bulletin paraîtra le 18 Juin

Office Agricole Départemental

PRIMES DE CONSERVATION

Le Conseil de l'Office agricole départemental s'est réuni la semaine dernière.

Il a nommé président M. Louis Lefeuve et secrétaire M. François Le Cour Grandmaison.

Il nous prie de publier l'avis suivant, relatif aux primes de conservation des reproducteurs :

« L'Office agricole départemental rappelle aux cultivateurs propriétaires de taureaux primés que les primes de conservation accordées par l'Office au moment des Concours des Comices sont payables comme suit :

1° Pour les taureaux qui avaient débouché lorsqu'ils ont été primés (carnets verts), la prime est payée moitié fin mars, un quart à la fin de chaque trimestre suivant. A chaque échéance, le propriétaire doit, sans attendre qu'on le lui réclame, envoyer à l'Office son carnet de saillies et un certificat du maire attestant que l'animal est toujours employé à la reproduction.

2° Pour les taureaux primés sans dents, la totalité de la prime est payable sur la production effective de l'animal au Concours de son Comice et la présentation de son carnet de saillies (carnets roses).

composés, ce qui évitera des recherches aux intéressés.

PRIX DES SUPERPHOSPHATES A PARTIR DU 15 MAI

14 %.....	28 50	29 50	30 »
15 %.....	30 »	31 »	31 50
16 %.....	31 50	32 50	33 »
18 %.....	35 75	36 75	37 25

PRIX DES ENGRAIS COMPOSÉS A PARTIR DU 1^{er} JUIN

N° 1 A.....	49 »	50 25	51 »
N° 1 N.....	62 75	64 »	64 75
N° 1 A bis.....	45 »	46 25	47 »
N° 1 N bis.....	56 »	57 25	58 »
N° 2.....	72 »	73 25	74 »
N° 4 A et N.....	71 75	73 »	73 75
N° 4 A.....	61 25	62 50	63 25
N° 5 A.....	72 »	73 25	74 »
N° 5 N.....	87 »	88 25	89 »
N° 6.....	49 50	50 75	51 50
N° 7.....	60 »	61 25	62 »
N° 8.....	67 50	68 75	69 50

Syndicat des Eleveurs de la race Bovine Nantaise

Le Syndicat des Eleveurs de la race bovine Nantaise a tenu son assemblée constitutive samedi dernier, 28 mai, à 14 heures, salle des Sociétés Savantes, 34, rue de la Fosse, à Nantes.

Plus de soixante éleveurs, représentant environ un tiers de la race, au département, étaient présents. Beaucoup d'autres, empêchés, avaient néanmoins informé le Comité d'organisation de leur adhésion au groupement. Aussi peut-on dire que ce Comité n'a pas été déçu dans ses espérances. La réunion de samedi a prouvé qu'il avait vu juste quant à l'utilité et l'opportunité de la fondation du Syndicat.

Le bureau provisoire était composé de MM. Louis Lefeuve, président de l'Office agricole départemental; Julien Mabilais, éleveur à Saint-Etienne-de-Montluc, et François Le Cour Grandmaison, conseiller général de Vertou, membres de l'Office, assistés de MM. Merlant, professeur d'agriculture, représentant M. Danguy, directeur des Services agricoles, absent en ce moment de Nantes, et Michelat, directeur des Services vétérinaires.

Nous avons noté la présence de :

MM. Olivier, maire de Couëron; Marlon de Procé, maire de Plessé; Bachelier, maire de Bouaye, et Monnier, maire de Grandchamps-des-Fontaines.

MM. Henri Le Cour Grandmaison, conseiller général de Savenay; Le Quen d'Entremeuse, propriétaire à Malville; Leray, propriétaire à Héric; Raymond Lefeuve, ingénieur-agronome, membres de la Chambre d'agriculture.

MM. Cormier, ancien maire de Couëron; du Rostu, propriétaire à Plessé; de Couesbouc, propriétaire à Orvault; Guélicq, vétérinaire à Savenay; Millat, directeur de l'Asile départemental de Blanche-Couronne; Simon, éleveur au Pellerin; Jean Chatelet, éleveur à Guenrouët; Alexandre Martin, Vallée, éleveurs à Couëron, etc.

M. Louis Lefeuve, en ouvrant la séance, fit remarquer combien il lui était agréable de présider cette assemblée constitutive, car il sentait nettement tout l'intérêt que pourrait représenter pour l'élevage le nouveau Syndicat. Il passa rapidement en revue les diverses races bovines de la Loire-Inférieure : Maine-Anjou à l'est, Normande sur les bords de la Loire et Nantaise presque partout ailleurs, dans un bon tiers du département, et montra la nécessité de donner partout aux propriétaires les mêmes directives rationnelles. « Encourager la production des animaux de races pures, chaque race bien située dans son aire géographique, telle est notre devise à l'Office agricole. »

M. Michelat énuméra les avantages d'un Syndicat d'élevage : liaison entre les éleveurs, participation active aux Concours et Expositions, achats de géniteurs, établissement du contrôle laitier et beurrier, etc., et s'appliqua en particulier à faire ressortir l'utilité présentée par le livre généalogique d'une race, ce registre d'état civil des animaux, qui permet de se servir à bon escient d'un reproducteur dont l'origine est connue.

Lecture fut ensuite donnée du projet de statuts, qui recueillit l'approbation de l'assemblée.

Enfin, après l'élection des membres du Conseil syndical, celui-ci, conformément aux statuts, procéda à la désignation de son bureau.

Ont été nommés :

Président : M. de Juigné, député de la Loire-Inférieure.

Vice-présidents : MM. Henri Le Cour Grandmaison et du Rostu.

Secrétaire général-trésorier : M. Le Quen d'Entremeuse.

Il ne reste donc plus maintenant au jeune Syndicat qu'à vivre et prospérer.

Que les éleveurs intéressés, non encore inscrits, veuillent bien envoyer leur adhésion au Secrétaire général, Sociétés Savantes, 34, rue de la Fosse, Nantes.

L'IMPOT sur LES BÉNÉFICES AGRICOLES en 1927

Sous quelques jours de nombreux cultivateurs vont recevoir leur avertissement d'impôt sur les bénéfices agricoles. S'ils le comparent à celui de l'an passé ils seront étonnés de l'énorme augmentation que présentera leur bénéfice imposable de 1926 sur le bénéfice de 1925; étonnement bien légitime, car ils savent combien dans la réalité l'année agricole 1926 a été mauvaise à tous égards, très inférieure à 1925.

Pourquoi une telle anomalie ? se diront-ils.

En voici l'explication :

La contribution foncière frappe la rente du sol, le revenu forfaitaire moyen du capital immobilier, porté aux matrices cadastrales.

L'impôt sur les bénéfices agricoles a été créé, il y a une dizaine d'années, pour frapper le produit du travail agricole, le bénéfice net que les cultivateurs, propriétaires ou fermiers, tirent de l'exploitation de la terre.

Il est difficile d'établir par année le bénéfice réel d'une exploitation. Dans beaucoup une comptabilité peu régulière manque; dans presque toutes, les opérations agricoles : récoltes, achats et ventes d'animaux, etc., chevauchent d'une année sur l'autre. Aussi a-t-il été admis par la loi que l'impôt porterait sur un bénéfice forfaitaire, sauf le droit pour l'exploitant, s'il trouve le bénéfice forfaitaire trop élevé, de réclamer une réduction en apportant la justification que son bénéfice net réel a été inférieur au bénéfice forfaitaire sur lequel l'Administration l'impose.

Jusqu'à 1926, le bénéfice forfaitaire s'établissait par l'application à la valeur locative des terres (c'est-à-dire à leur revenu cadastral majoré de 1/4) d'un coefficient variable suivant l'année et la nature des cultures. Une Commission, composée partie de fonctionnaires des administrations fiscales et partie d'agriculteurs, réuni tous les ans à Paris, fixait pour chaque région et chaque culture le coefficient équitable à appliquer pour l'année précédente à la valeur locative des terres labourables, des prés, des vignes, etc. Insuffisamment renseignée sur la production agricole de bien des départements, la Commission ne pouvait donner que des solutions approximatives, qui ont donné lieu à certaines protestations, mais tout au moins dans l'ensemble s'efforçait-elle de suivre les variations générales des récoltes, de tenir compte du prix des denrées, de corriger les trop fortes inégalités des valeurs locatives.

La Commission a été supprimée. La loi du 3 août 1926 a brutalement décidé qu'à l'avenir, jusqu'à la révision des propriétés non bâties, le bénéfice agricole serait partout et pour toutes les cultures considéré comme égal à la valeur locative majorée de 75 % et multipliée par le coefficient 3. Un hectare de terre d'une valeur locative de 100 fr. était, au coefficient 2, estimé avoir donné en 1925 un bénéfice imposable de 200 fr., mais pour 1926 il va être imposable sur un bénéfice de 100 x 1,75 x 3 = 325 fr.

Les Chambres d'agriculture ont protesté contre cette mesure arbitraire et inique par son uniformité; elle ne tient compte

d'aucune situation de fait, ni de la récolte effectivement réalisée, ni des valeurs locales trop élevées dans certaines régions, trop faibles dans d'autres.

Elle tend insidieusement à imposer le cultivateur sur un bénéfice forfaitaire très souvent supérieur à son bénéfice réel.

C'est ainsi que dans notre vignoble, où l'hectare a couramment une valeur locative de 150 francs, le vigneron va être réputé par le fisc avoir fait en 1926 un bénéfice net de 787 fr. 50.

Mais par contre, dans d'autres régions du département, le cadastre porte encore 24.000 hectares de landes (bien que plus des 3/4 soient depuis longtemps cultivés), d'une valeur locative moyenne de 21 francs. Là l'hectare de terre, sans être fiscalement n'avoir donné qu'un bénéfice de 110 fr. 25.

Voilà l'égalité devant l'impôt créée par notre nouveau régime fiscal sur les bénéfices agricoles !!!

Nous devons ajouter que la loi a réduit de 3 à 2.50 le coefficient applicable aux cultures de blé, à charge par le cultivateur de déclarer à l'Administration des Contributions la surface ainsi exploitée et son revenu cadastral. Combien peu, pour un aussi petit avantage, feront les recherches nécessaires à l'accomplissement des formalités.

En face des exagérations de leur bénéfice agricole forfaitaire dont vont se trouver victimes bien des cultivateurs, un seul remède leur est offert : réclamer une réduction, en apportant par tous moyens la justification que le bénéfice net de 1926 a été inférieur au bénéfice forfaitaire. Il est à espérer que dans l'appréciation des justifications présentées, les agents des Contributions directes montreront un esprit large et tolérant.

L. L.

SYNDICAT AGRICOLE DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

Excursion Agricole

La vente des animaux mal conformés est de plus en plus difficile et ne donne à l'éleveur qu'un bien petit bénéfice quand elle ne le laisse pas en perte.

Les petits rendements n'arrivent plus à couvrir les gros frais généraux d'exploitation (fermage, main-d'œuvre), impôts, assurances de toutes sortes, etc.) qui restent à peu près les mêmes quelque soit le résultat.

De gros progrès ont été obtenus depuis 20 ans, mais il en reste encore beaucoup à réaliser dans presque toutes les exploitations. Pour y arriver, les agriculteurs ont tout intérêt à aller étudier de près, sur place, les méthodes de ceux qui ont réussi.

C'est dans ce but que le Syndicat agricole et le Syndicat de défense de l'élevage des chevaux de la région de Saint-Mars-la-Jaille ont organisé pour le dimanche 12 juin, une grande excursion dans la Mayenne avec le programme suivant :

6 h. 30 (heure légale) : Départ de Saint-Mars-la-Jaille et des communes avoisinantes.

7 h. 15 : Départ de la Chapelle-Glain.

8 heures : Arrêt à Pouancé (nasse).

10 heures : Visite de l'exploitation de M. Henry LEROYER, à Cossé-le-Vivien (pores Crouchy s, bétail Maine-Anjou) ; visite de l'exploitation de M. Jules LEROYER, à Méral (chevaux Mayennais, bétail Maine-Anjou, moulons).

12 heures : Banquet à Loiron.

14 h. 30 : Visite de l'exploitation de M. LOCHARD, à Loiron (chevaux Mayennais) ; visite de l'exploitation de M. SAMIEN-GURCHARD, à Saint-Pierre-le-Cour (ancienne ferme d'honneur, laiterie, etc.) ; visite de l'exploitation de M. LEMIE, à Saint-Aignan (bétail Durham) ; visite de l'exploitation de M. Louis LEMIE, à Saint-Aignan (bétail Maine-Anjou).

Casse-croûte facultatif à Saint-Aignan.

21 heures : Retour à la Chapelle-Glain. Dislocation.

Le prix de l'excursion est fixé à 50 fr., banquet compris.

Tous les agriculteurs qui ont l'intention de participer à cette excursion sont priés de s'inscrire chez M. PARIS, à Saint-Mars-la-Jaille, avant le mardi 7 juin, en lui envoyant une provision de 20 fr., le solde devant être réglé au cours de l'excursion.

Les Bovins Maine-Anjou au Concours Général de Paris

La race Maine-Anjou, qui est, comme chacun sait, l'héritière des anciens Durhams-Maneaux, a remporté cette année, au Concours général de Paris, un indiscutable succès ; l'uniformité du lot, la précocité du développement, l'harmonie de la conformation, et un juste équilibre entre le poids et la charpente ont été reconnus unanimement par les visiteurs avertis. Les éleveurs et leur Société, que dirige depuis sa fondation avec tant d'autorité et de dévouement M. le sénateur de Rougé, doivent être félicités des résultats obtenus, et, parmi ceux-ci, il ne faut pas oublier l'extension rapide dans toute cette région de l'Onest, dont il résulte que la population peut être évaluée à plus de 400.000 têtes à l'heure actuelle.

Le « Journal d'Agriculture pratique » peut aussi revendiquer sa part dans ce

succès, car dès le début, il a soutenu l'œuvre naissante, à un moment où elle ne jouissait pas des faveurs officielles. Son rédacteur en chef, le si regretté M. Sagnier, n'a pas hésité, avec cette autorité et cette indépendance bien connue, à encourager les efforts de ceux qui s'étaient groupés autour de M. le sénateur Le Breton et de M. de Rougé ; à côté d'eux, un collaborateur dévoué, M. Delhommeau, secrétaire général de la Société, a contribué largement à la réussite ; moi-même, membre depuis le premier jour, j'ai assisté à toutes les étapes du progrès, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, je les ai commentées, publiées, intervenant comme la mouche du coche pour faire progresser l'œuvre.

Si, cette année, nous totalisons les poids des animaux primés dans les sections des plus âgés, pour nos grandes races françaises, nous constaterons que ce sont les Maine-Anjou qui atteignent le développement le plus élevé.

RACE MAINE-ANJOU			
Mâles		Femelles	
	kilos		kilos
Vermot	1.274	Anthemise	987
Abbeilaud	1.221	Vorace	982
Abbecourt	1.215	Thessaliense	928
Albatros	1.088	Voratte	913
	4.798		3.810

RACE CHAROLAISE			
Mâles		Femelles	
	kilos		kilos
Usufruit	1.277	Usance	810
Claudius	1.253	Acémone	849
Udine	1.074	Uranie	718
Soleil	1.032	Uruqwar	704
	4.636		3.081

RACE NORMANDE			
Mâles		Femelles	
	kilos		kilos
Barneville	1.082	Florida	820
Randonneur	1.076	Faustine	810
Kahyle	1.046	Caillotte	745
Vigoureux	1.025	Pervenche	741
	4.229		3.116

RACE LIMOUSINE			
Mâles		Femelles	
	kilos		kilos
César	1.166	Anthépine	735
Figaro	1.062	Coquette	723
Bijou	915	Clarisse II	710
Vainqueur	890	Loly	654
	3.913		2.822

RACE DURHAM			
Mâles		Femelles	
	kilos		kilos
Pacha Rosalind	1.035	Pollas Emmer-son	550
Guerra	869	Chanel	622
Quartemer	878	Regalade Romana	600
Hallah Kinoko	840	Quakerest	475
	3.622		2.247

Cette constatation n'aurait pas une grande importance par elle-même si, d'autre part, la précocité n'égalait celle de nos meilleures races.

A ce point de vue, je prends comme exemple le jeune taureau désigné comme champion, Bongars. Il est né à la fin de 1924, chez un habile éleveur de la Mayenne, M. Ricoussot, dont nous ne voyons plus assez souvent les élèves dans les concours ; ce dernier l'avait amené au concours spécial d'Angers, au printemps 1925. J'avais alors écrit que cet animal se détachait nettement de tous ses concurrents et qu'il méritait la première place, ce que confirma d'ailleurs la décision du jury, M. Mouchet, et cette sûreté de coup d'œil qui lui a permis de constituer une des plus belles équipes de Maine-Anjou, n'hésita pas à s'en rendre acquéreur pour une somme très élevée pour l'époque, surtout étant donné le jeune âge de l'animal. Mon appréciation élogieuse fut critiquée.

Bongars parut au Concours de Paris en 1926, il s'adjugea le premier prix de sa section, de même un mois après, au concours spécial de la race à Châteaubriant. Le voilà revenu cette année à Paris, où il reçut la suprême prime, le championnat.

A son arrivée au Parc des Expositions, il pesait 976 kilogrammes, ce qui fait que sa moyenne de croissance est d'environ 1 kilo. 100 par jour, c'est une preuve irrécusable de précocité. Ce motif a certainement eu une grande influence sur le jury, mais il faut ajouter que l'animal est bien le type recherché, nettement distinct de celui du Durham. Dans son jeune âge surtout, on lui a reproché un squelette un peu chargé, mais il ne faut pas perdre de vue que pour que les reins et les jambes supportent des poids élevés de viande, il est indispensable qu'ils aient la puissance nécessaire. Malgré les fatigues de la monte, la ligne du dos n'a pas fléchi. C'est bien le reproducteur qu'il nous faut dans cette région ; solide, charpenté, musclé, précoce, sans cependant avoir de tendance à l'affinement. J'entends bien que l'on m'objecte que toutes ces qualités des Maine-Anjou n'ont pas suffi pour les classer au concours des gras. J'ai écrit bien souvent ce que je pensais de la prétention de comparer dans des concours des productions venant de toutes les régions de la France, si différentes par le climat et le régime du bétail. A ces exhibitions de gras du début de l'année, ne peuvent triompher que les sujets venant de pays où l'on fait l'engraissement à l'étable, or, chez nous, sauf dans le Choletais, tous nos élevés sont destinés à faire des bœufs d'herbe ; les herbagers normands viennent les acheter en grand nombre aux foires du printemps ; l'année dernière, les Limousins ont aussi fait des achats et le seul sujet Maine-Anjou exposé dans les sections des bœufs de toutes races a été engraisé dans l'Allier. Ces concours

gras ne sont, en vérité, qu'une sorte de sport, qui ne présente aucun intérêt pratique ni pour l'éleveur qui réalise un coûté tour de force, ni pour le consommateur qui laisse aller au foin ces masses de suif. Pour les bouchers, c'est une réclamation qu'ils paient souvent très cher, ainsi certains lauréats ont été vendus 12 francs le kilogramme sur pied, ce qui aurait valu la moitié dans un marché.

De même, vouloir comparer la valeur laitière des races bovines de toute la France, au concours beurrier, est une prétention ridicule ; à l'époque où il est placé à Paris, les vaches des pays d'herbages seront toujours handicapées. Vraiment le nourrisseur n'est pas tenté, pour récolter quelques centaines de francs au maximum, de déboursier plusieurs billets de mille francs en frais, de risquer une perte sur le veau et le lait et de bouleverser ses conditions d'exploitation.

Et puisque, en terminant, je parle de lactation, qu'il me soit permis de souhaiter que nos éleveurs de Maine-Anjou tournent leur attention de ce côté, un peu négligée. Qu'ils ne me disent pas qu'il y a incompatibilité ; les Normands ont su améliorer leur bétail sans toucher à ses facultés lactières. D'ailleurs, je leur rappellerai qu'un de leur plus beaux types de vache, Vorace, — classée première cette année à Paris, et qui, sans doute, aurait eu le championnat si le quorum nécessaire à l'attribution de cette récompense avait été atteint. — Vorace nous a montré à Châteaubriant, en 1926, une mamelle magnifique et quelques semaines après le concours, lorsque je l'ai revue à la Coquelinière, chez son propriétaire, M. Rézé, cette vache donnait trente litres de lait par jour.

R. GOULIN,
Ingénieur agronome.

LES RESIDUS DE CARBURE

Les résidus de carbure, après emploi pour la fabrication de l'acétylène, sont certainement riches en chaux. Leur teneur en cet élément varie dans de grandes proportions suivant leur humidité. Une analyse pourrait seule renseigner exactement sur la composition de ceux que vous possédez.

Comme amendement agricole les résidus de carbure seraient très intéressants pour les sols acides mais bien entendu cette valeur est liée à l'absence complète de carbures non décomposés. En tous cas nous pensons que leur épandage doit précéder la mise en culture très longtemps à l'avance et même un essai témoin sur une petite parcelle serait très prudent et est à conseiller.

S.

Assainissement Economique des Terres humides

Drainage des Terres sans tuyaux ni caniveaux
Procédé à la charrue

Etant donné que le drainage est, de toutes les améliorations agricoles, celle qui se classe au premier rang pour la bonne productivité, pour la précocité et la régularité des rendements, dans les herbages, aussi bien que dans les champs.

D'autre part, comme le drainage ordinaire, en tuyaux ou en pierres, coûte actuellement entre 2 fr. 50 et 3 francs le mètre de longueur et que si nous évaluons les drains à la distance de 10 mètres les uns des autres, nous arrivons à un développement total de 1.000 mètres par hectare, ce qui représente une dépense de 2.500 à 3.000 francs. C'est alors un prix quasi-prohibitif ; il n'y a pas d'hésitation pour beaucoup d'agriculteurs, ils abandonnent toute idée de drainage.

En présence de cette situation, il semble extrêmement intéressant de suivre attentivement un procédé qui, sans être tout nouveau, présente tout au moins un renouveau d'actualité dans le sens pratique, par suite de la traction mécanique moderne — tout au moins pour des surfaces importantes. Ayant appris que des essais de drainage des terres à la charrue avaient lieu chez M. Corbière, à Nonant-le-Pin (Orne), nous les avons suivis avec plusieurs Mayennais.

Ils étaient dirigés par les ingénieurs du Génie rural, suivant les méthodes pratiquées couramment en Angleterre et en Hollande.

Nous ne saurions trop féliciter M. Corbière pour cette initiative et le remercier de son charmant accueil ; il avait, d'ailleurs, pu réunir une centaine d'excursionnistes, venus de régions lointaines, représentants de grandes Associations agricoles de Paris, de nombreux directeurs de Services agricoles, présidents de Syndicats, etc., qui ne manqueraient pas de donner leur avis sur ces procédés qui ont fait merveille dans les prairies humides de Nonant-le-Pin.

Avant d'exposer quoique succinctement le fonctionnement de ce mécanisme, nous devons courir au-devant de la critique, car nous-mêmes, avant d'avoir vu, nous étions portés à croire que ce ne pourrait être ni pratique ni durable, mais nous le répétons encore, il faut avoir vu pour s'en faire une idée exacte.

Description des appareils. — Rien de particulier en ce qui concerne le tracteur, lequel doit avoir une force de 18/20 HP et ses roues munies de forts patins, pour éviter le glissement.

Deux appareils ont été mis en œuvre :

L'un, système Martin monté sur roues, qui a des avantages, mais son prix de 4.800 francs semble élevé pour nos petites et moyennes fermes.

L'autre, système Ransome, sans roue, extrêmement simple et ne coûtant que 1.320 francs.

Principe du fonctionnement des appareils.

— Que ce soit l'un ou l'autre des deux systèmes, voici le principe du fonctionnement :

Le bâti principal est un longeron qui glisse sur le sol, à la façon d'une varlope sur une planche. Ce longeron traîné par le tracteur, ayant l'aspect d'un gros rail d'acier, porte les pièces travaillantes au nombre de deux : d'abord un couteur, formé d'un disque qui tranche en roulant sur le sol ; ensuite une très forte lame d'acier, large d'avant en arrière, mince et tranchante dans le sens de la marche. Cette lame qui se présente comme un étau de charrie, fixe solidement à sa partie inférieure, dans son travail souterrain, un obus, sorte de cône très allongé, ayant de 6 à 7 centimètres à sa base. Cet obus laisse par son passage un tuyau (un tube ininterrompu) qui appelle l'eau et l'évacue.

Tel est le résumé bref, mais compréhensible, du fonctionnement de ces appareils, connus sous le nom de charrues taupes.

Comme explications complémentaires, nous devons ajouter que, suivant la pente du sol, les drains (ou mieux les tubes souterrains) doivent aboutir soit dans un fossé à ciel ouvert, soit dans un véritable collecteur en tuyaux, lequel ne sera rempli qu'au bout de quelques jours, afin que l'eau coule bien limpide ; une pellicule de pierres est jetée à la sortie de chaque drain, pour le relier au collecteur.

Dans les prairies contenant des Jones, carex, racines diverses, deux hommes doivent suivre l'appareil, avec des tranches pour le débarrasser s'il y a lieu, car il ne doit pas quitter son trajet souterrain, autrement le tube d'évacuation serait interrompu.

Ce que nous avons vu. — Dans un côté de la prairie, ainsi drainée depuis deux jours, à 0°35 de profondeur, le gaz et le sous-sol étaient parfaitement sains, laissant à peine l'empreinte du pied de gros animaux, tandis qu'à côté (sur un terrain absolument semblable) des flaques d'eau, dues en partie à la période très pluvieuse que nous subissons, se rencontraient partout, les trous du pied des animaux en étaient remplis, en résumé, la terre était absolument gorgée d'eau.

Il est évident que, dans ces conditions, seul un tracteur avec ses roues armées, était capable de remorquer l'appareil, dans les terres fermes l'appareil pourrait peut-être fonctionner avec des chevaux ou des bœufs.

La longueur des drains a varié de 200 à 500 mètres suivant les parcelles et nous avons remarqué, avec tous les visiteurs, que l'eau commence à couler au bout de 3 ou 4 minutes après le départ de l'appareil et dans les passages les plus humides, l'eau sortait du drain avec un jet de la grosseur d'un doigt. C'est là la vision la plus caractéristique.

Il est, en effet, très surprenant à première vue, avec un appareil aussi simple, qui marche aussi vite, de constater immédiatement la création d'une source d'assainissement dans les prairies mouillantes.

Ce qui est intéressant, c'est de constater que cet appareil peut drainer huit hectares par jour, avec des drains rapprochés de 10 mètres les uns des autres, c'est donc une très faible dépense à l'hectare (environ 300 francs).

En outre, et contrairement à ce que chacun pourrait supposer, ces simples tubes souterrains sont assez durables ; il paraît, d'après les ingénieurs, qu'ils sont susceptibles de durer pendant des années. Cependant, dans les terres sableuses, tourbeuses, ayant peu de pente, il ne faut pas songer à l'application du procédé, quoique les pierres isolées ne constituent pas un obstacle, elles sont facilement déplacées. Donc dans les terres rocheuses n'ayant pas au moins 0 m. 40 de pente franche — ce qu'un sondage permet de constater — il serait inutile d'essayer ce mode de drainage, de même si la pente est irrégulière.

P. MASSERON,
Président du Syndicat
des Agriculteurs de la Mayenne.

N. D. L. R. — Nous avons cru bien faire de reproduire l'article de l'éminent praticien qu'est M. Masseron.

Nous sommes persuadés que ce procédé de drainage trouverait son application dans beaucoup d'exploitations de notre région. Il donnerait une plus-value certaine à bon nombre de parcelles où l'humidité est surabondante.

(Défense agricole et viticole).

Pour avoir rapidement des Ouvriers et des Ouvrières agricoles

Dans la plupart de nos contrées, les travailleurs agricoles du pays sont déjà tous embauchés et nombreux sont les agriculteurs qui n'arrivent pas à trouver sur place le personnel dont ils ont pourtant un besoin pressant, car l'époque des gros travaux arrive.

Des bureaux de Main-d'Œuvre Agricole ont été justement créés pour venir en aide à ces exploitants. Ils peuvent leur procurer des travailleurs choisis parmi ceux qui sont encore disponibles dans certaines régions, ou des ouvriers de toutes catégories : hommes, femmes, ménages, familles, recrutés à l'étranger.

Le ministre de l'Agriculture, soucieux de développer au maximum la production agricole, vient, en effet, d'autoriser l'introduction en France, non seulement des spécialistes et des servantes de ferme, mais aussi des travailleurs à toute main indispensables pour rentrer les récoltes.

Le délai dans lequel les ouvriers de catégories courantes, travailleurs à toute main et servantes de ferme, peuvent être envoyés aux agriculteurs est actuellement très court : il ne dépasse pas quinze jours et est souvent réduit à quelques jours seulement.

Les agriculteurs qui manquent d'ouvriers ont donc intérêt à s'adresser de suite au

Bureau de Main-d'Œuvre Agricole
à Nantes, 2, rue Scribe.

Les Campagnols dans les Deux-Sèvres

La lutte contre les campagnols a été menée avec énergie dans les Deux-Sèvres par 63 syndicats communaux de défense contre les ennemis des cultures qui ont traité, au total, plus de 40.000 hectares par la noix vomique ou le virus Danyasz ; leurs dépenses pour achat de noix vomique et de virus s'élevaient à près de 190.000 francs sur lesquels 40.000 leur seront restitués, par l'Office agricole départemental et le Conseil général. D'une manière générale, les traitements ont donné des résultats satisfaisants.

Les Fermages payables en denrées

Deux décisions de jurisprudence viennent de provoquer quelque émotion, ou tout au moins de jeter quelque doute dans certains esprits, quant à la validité des clauses stipulant, dans un bail à ferme, le paiement du prix du fermage en denrées. L'une émane du tribunal civil de Laval (jugement du 19 février 1927), l'autre du tribunal civil de Rouen, qui s'était prononcé déjà dans le même sens, et avait vu son jugement confirmé par un arrêt de la Cour de Rouen du 16 novembre 1922.

Si l'on tient compte des circonstances de fait sur lesquelles les juges étaient appelés à se prononcer, et si l'on examine les motifs sur lesquels ils se sont appuyés, il ne semble pas qu'il y ait à redouter de voir se dessiner un mouvement de jurisprudence hostile à la validité de la clause de paiement des fermages en nature.

Dans son arrêt du 16 novembre 1922, la Cour de Rouen avait déclaré nulle la clause d'un bail conclu avant la guerre, aux termes de laquelle le prix du fermage, payable normalement en espèces, deviendrait payable en avoine et en blé, « en cas d'émissions d'assignats, bons nationaux, bons du Trésor ou de tout autre papier-monnaie ayant cours légal et forcé. » La Cour avait vu, dans cette clause, un moyen adopté par les parties pour se soustraire au principe de la force libératoire de la monnaie légale. Une telle opinion est fort contestable. Les lois actuellement en vigueur, qui ont institué le cours forcé, et dispensé la Banque de France du remboursement de ses billets en monnaie métallique interdisent bien d'exiger un paiement en une autre monnaie que les billets de la Banque de France, mais n'interdisent nullement de stipuler un paiement en une marchandise quelconque, au lieu d'un paiement en monnaie.

BOUILLE AZUR. — Nous sommes sur ce produit très avancés pour nos livraisons et nous pensons être sous peu à jour.

SOUFRE. — Nous avons enfin touché les wagons de soufre qui avaient, aussi eux, éprouvé des malheurs de direction en cours de route. Les expéditions en sacs de 100 kilos seront à peu près terminées ce jour samedi. Celles en sacs de 50 kilos pourront se faire, du moins nous avons tout lieu de pouvoir y compter, dans le cours de la prochaine semaine.

Prix sans changement sur nos précédentes cotes.

Situation du Marché Sorties, Stocks et Consommation des Vins pendant le mois d'Avril 1927

La consommation ne veut pas baisser, malgré tous les avertissements qu'elle reçoit d'une disette très probable pendant les deux mois les plus chauds de l'année ! Telle est la conclusion qui s'impose à l'examen des chiffres publiés depuis le début de la campagne, et plus particulièrement par le « Journal officiel » du 12 mai. La hausse des prix pourtant sensible à la consommation, ne fait pas « bouder » le consommateur, comme on était en droit de l'escompter. Faut-il interpréter ce résultat

en disant que ce vin, considéré comme consommé parce qu'il a acquitté les droits, est en partie mis en réserve, stocké par le consommateur qui en a pris livraison et qui se constitue à lui-même un approvisionnement en prévision d'une hausse accélérée des prix de sa boisson favorite ? Nous ne le pensons pas, connaissant les besoins des milieux urbains et les exigences des travailleurs des champs, qui s'efforcent d'obtenir de leurs employeurs du vin loyal et marchand.

Situation comparée du Mouvement des Vins (France et Algérie)

	SORTIES (hectolitres)		CONSUMMATION (hectolitres)		STOCK (hectolitres)	
	1926	1925	1926	1925	1926	1925
1. Octobre	6.923.515	7.445.822	4.713.891	4.696.895	12.565.272	13.597.630
2. Novembre....	5.178.065	4.801.616	4.804.346	4.331.228	12.406.818	13.796.054
3. Décembre....	4.182.396	4.710.672	3.843.490	3.940.125	12.459.305	12.670.182
4. Janvier.....	3.952.151	5.029.233	3.390.461	4.653.261	12.478.297	13.303.255
5. Février.....	3.968.668	5.056.414	4.061.548	4.252.590	12.556.002	13.306.063
6. Mars.....	3.731.513	5.237.104	3.682.590	4.198.465	12.703.903	13.619.586
7. Avril.....	3.114.664	5.056.038	3.809.725	4.757.993	12.486.033	13.652.842
Totaux.....	31.050.977	37.336.899	28.306.051	31.830.497	12.486.033	13.652.842

Aux sorties, avril 1927 s'inscrit pour 3 millions d'hectolitres, contre 5 en avril 1926 et 3,7 en mars dernier. Cette décroissance est tout à fait normale ; elle doit s'accroître pour tomber à rien d'ici très peu de temps. Au total, 31 millions d'hectolitres ont été livrés par la propriété depuis le début de la campagne, c'est-à-dire en sept mois, contre 37 l'an dernier dans le même laps de temps.

La consommation est supérieure à celle du mois précédent ! 3.809.000 hectolitres contre 3.682.000 en mars. Au total, 28 millions d'hectolitres en sept mois, soit une moyenne de 4 millions.

Les stocks du commerce ont subi un nouveau prélèvement de 200.000 hectolitres environ. Ils sont au taux le plus bas constaté depuis août 1925.

Marché Mondial des Grains

On lit dans le *London Grain, Seed and Oil Reporter* du 27 mai :

Des affaires actives en chargements et parcelles ont été réalisées sur le marché d'importation à des prix haussant constamment.

Cette forte avance a été principalement le résultat des conditions météorologiques défavorables dans les deux Amériques. Les semailles du Canada ont été retardées par des pluies excessives depuis plusieurs semaines ; un rapport officiel publié lundi disait que de fortes pluies tombées à la fin de la semaine dans toute la Prairie avaient encore retardé le travail et que la superficie des emblavures vraisemblablement serait inférieure dans une mesure considérable aux emplacements de l'an dernier ; il ajoutait qu'il faudrait une semaine de temps sec pour remettre les champs en état d'être ensemencés. Dans beaucoup de districts, les cours d'eau ont débordé et les routes ont été rendues impraticables. Sans chercher à diminuer la gravité du retard subi, nous croyons pouvoir faire remarquer que le Canada est un grand pays et qu'il se peut bien que les semailles se fassent d'une façon satisfaisante dans un district, alors qu'elles sont retardées dans un autre. M. Sanford Svans est moins pessimiste que les officiels car, dans un rapport publié lundi, il estime que 50 % de la surface ont été ensemencées dans le Manitoba, 85 % dans le Saskatchewan et 90 % dans l'Alberta. Aux Etats-Unis, la zone du blé de printemps a souffert pour la même raison dans une certaine mesure, et il est possible que les emblavages soient moins étendus que d'ordinaire. En Argentine, le mal a été le manque de pluie pour les labours ; toutefois les semailles ont commencé dans les premiers districts.

L'Europe continue d'acheter d'une façon suivie en dépit, sinon à cause de la hausse des cours. Le Continent, comme la Grande-Bretagne, a besoin de blé pour ses besoins courants et l'on trouve facilement acheteur pour les fortes expéditions gagnant l'Europe Occidentale ; la demande semble devoir se maintenir pendant un mois ou deux encore, jusqu'à ce que la nouvelle récolte soit disponible sur le Continent.

Il est intéressant de noter que le Manitoba n° 1 nouvelle récolte pour octobre-novembre fait pleinement 4/6 et 5/ par quartier de plus qu'un mois auparavant, tandis que l'ancienne récolte en flottant a avancé de 3/6 depuis le 25 avril.

LES RECOLTES

CÉRÉALES

Si dans les régions du Nord et de l'Est on se plaint de la sécheresse, il ne peut en être de même dans l'Ouest où les orages sont aussi fréquents que les jours, et accompagnés de pluies peu prolongées, mais cependant assez abondantes pour maintenir les terres dans un état d'humidité plutôt excessif.

Voici les blés partout épiés et même partis en fleur. Il est grand temps qu'aux pluies quotidiennes, succède une période plus ensoleillée et un peu plus chaude. Dans notre région l'apparence des froments en terre nous a paru assez favorable et partout on remarque dans les champs une grande régularité de hauteur de la tige, les épis se trouvant au même niveau. C'est généralement un indice de bonne récolte, car les épis qui restent au-dessous des autres ne fournissent guère qu'un nombre restreint de grains de blé peu développés et ne pesant guère lourd. Malgré ces bonnes apparences, il nous faut attendre encore 5 ou 6 semaines pour être mieux fixés sur l'espoir que l'on pourra concevoir de la récolte.

En blés de 1926, les réalisations sont toujours assez minimes. La culture regardant les prix du marché de Paris, et comme celui-ci elle augmente chaque semaine ses prétentions.

La petite minoterie continue à ramasser les petits lots qui lui offrent les intermédiaires. Devant le peu d'offres qui lui sont faits, elle est moins exigeante que la grande sur l'application stricte du barème des réfections. La qualité de la farine doit normalement en être affectée, mais peut-être aussi la clientèle est-elle moins exigeante. Les prix payés varient cependant quelque peu avec la qualité des blés offerts. Il est donc difficile de les préciser et si nous parlons de 178 à 180 fr. les 100 kilos, ce ne peut être que sous réserve et sans autre précision.

Des *Bulletin des Halles* du mercredi 1^{er} Juin 1927 :

SITUATION AGRICOLE. — Les coupes fourragères et les fanages se poursuivent partout dans des conditions excellentes, et les résultats que l'on enregistre sont généralement très satisfaisants ; on s'est attaché aux sainfoins, aux trèfles et aux luzernes, et il est probable que leurs rendements seront supérieurs encore à ceux des prairies permanentes et temporaires, composées de multiples variétés de légumineuses et de graminées, et aussi de plantes, comme nous l'avons remarqué, qu'il vaudrait mieux extirper, si cela était chose vraiment possible et peu coûteuse.

Alors que l'année dernière, à pareille époque, c'était de la pluie persistante que les agriculteurs se plaignaient, parce qu'elle contrariait la fenaison, amoindrissant la valeur alimentaire des fourrages, c'est au contraire aujourd'hui de la sécheresse qu'ils se plaignent... au point de vue seulement des emblavures et des plantes sarclées. Les averses ont été, en effet, sauf en quelques points, insuffisantes, et certainement l'apparence des blés, des seigles, des avoines et des orges ne s'est pas embellie depuis une huitaine de jours ; il y a des champs souffreteux, jaunissants, surtout dans les terres ayant un excès de calcaire et qui n'ont pas été bien travaillées avant la semaille.

Les livraisons de grains et de fourrages ont paru plus fortes et plus régulières. Cependant, au point de vue des cours, les fluctuations sont d'une bien faible amplitude ; c'est une sorte de stabilisation que l'on constate sur tous les marchés agricoles. On note toutefois, comparativement à mercredi dernier, des plus-values moyennes de 2 à 3 francs sur le blé, les avoines et les orges, alors que les seigles, les escourgeons, les maïs ne bougent pas. Les derniers lots de sarrasin bénéficient d'une avance de 4 à 5. Il est vrai qu'il n'y en a plus de Normandie. On commence à s'intéresser aux affaires en livrable sur la nouvelle campagne, seulement au point de vue des orges et des escourgeons. La tendance générale était un peu plus calme vers la fin du marché.

BLES. — La situation du marché des blés indigènes ne s'est pas modifiée d'une manière bien appréciable depuis la semaine dernière, alors que celle du marché des blés exotiques a subi l'influence en quelque sorte calmante de la hausse ; on a bien ralenti les achats en Argentine, comme aux Etats-Unis et au Canada, les prix n'étant plus encourageants ; mais il y a des contrats en cours, de la marchandise attendue ; il y a aussi des approvisionnements assez copieus en région parisienne, modérés ailleurs, notamment dans le Nord et l'Ouest. D'autre part, les offres de la culture sont aussi régulières que possible et elles se sont un peu accrues dans le Centre et le Nord-Est, en raison des battages dont nous avons signalé la reprise. Cependant il ne faudrait point croire que ces battages aient beaucoup d'importance. Dans l'ensemble, ils ne peuvent fournir que la quantité de grains pouvant très approximativement correspondre à la consommation de trois semaines, un mois au plus. Mais cela suffit pour améliorer les stocks qui nous permettront d'arriver sans nulle difficulté à la soudure de fin juillet, surtout si les blés hâtifs du Midi et de l'Afrique du Nord permettent quelques affaires en période critique, quand les blés de Beauce, de Touraine, de Brie, de Champagne et des Flandres n'ont pas atteint leur complète maturité et que les premiers sont à peu près vides.

Somme toute, les engagements, quoique d'importance moyenne, sont faciles et les prix se maintiennent généralement à leur précédent niveau. Peut-être des concessions auraient pu être obtenues, si l'apparence des emblavures ne provoquait pas un peu d'inquiétude en divers milieux agricoles et commerciaux. Mais les pluies qui se produisent depuis hier soir auront certainement la meilleure influence sur la végétation, surtout sur l'épiage des variétés hâtives.

Nous enregistrons pour la marchandise immédiatement disponible, départ, les prix qui suivent :

Blé de Beauce, région de Chartres, principalement 180 à 181.
Orléanais et Gâtinais 180 à 181.
Touraine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, 181 à 182.
Poitou, Vienne, 182 à 183.
Anjou, Vendée, Loire-Inférieure, 178 à 180.
Aube, Marne, 178 à 179.
Seine-et-Marne, 180 à 181.
Yonne, Côte-d'Or, 180 à 181.
Oise, Aisne, suivant poids spécifique, 179 à 180.
Somme, 176 à 177.
Eure, 179 à 180.
Normandie, 178 à 179.
Allier, Nièvre, Puy-de-Dôme, 182 à 183.
Cher, 181 à 182.
Indre, 181 à 182.
Sarthe et Mayenne, 180 à 181.
Nord et Pas-de-Calais, 175 à 177 suivant poids spécifique.

SONS ET ISSUES. — Affaires plutôt lentes, la consommation dans les milieux d'élevage étant en ce moment à son plus bas niveau ; le fourrage est abondant et, de plus, il y a de nombreux troupeaux sur les pâtures.

SEIGLES. — Aucun changement à signaler, cette marchandise étant maintenant très rare en culture et n'étant que médiocrement recherchée par la minoterie, qui, par les mélanges de succédanés, a recours aux farines de seigle, de manioc et aussi à celles de maïs.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras, 8.60 le kilo vif ; bons maigres de pays, 8 à 8.60 ; fonds de parquets, 7.50 à 7.80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7.80 à 8 ; gros gras, 7.50 à 7.60 ; pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7.50 à 7.80.

COCHES. — Vente calme : la cote s'établit entre 4.50 et 5.50 ; laitonsnes jusqu'à 6.40.

AVOINES grises d'hiver du Poitou 127 à 128, du Berry, des Charentes ou autres provenances 125 à 126.

Avoines noires, du Centre et de Touraine 127 à 128.

En provenance de Bretagne, prix nominaux et affaires insignifiantes, faute de marchandise.

Les nouvelles de l'Afrique du Nord sont des plus rassurantes. La maturité s'effectue dans des conditions normales.

SARRASINS. — Il ne reste que très peu de marchandise. On espérait une petite reprise après les ensemencements, mais elle ne se dessine point. Notons les prix de 174 à 175 pour les provenances de Bretagne ; de 176 à 177 pour celles de Normandie.

La levée est rapide en tous milieux, et là surtout où de petites averses ont heureusement atténué la sécheresse de la couche superficielle du sol. A-t-on accru la superficie consacrée à cette plante ?

Cours des Marchés de gros

Saut variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 3 juin 1927.

Prix des 100 kilos	
Froment	1926 178 à 180
Seigle	145 à 148
Avoine	135 à 140
Orge mouture	138 à 140
Orge brasserie	138 à 140
Sarrasin	175 à 180
Son	80 à 85
Fèves	110 à 115
Farine	180 à 185

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	260 à 280
Paille	110 à 120
Foin, les 500 k. en ville...	300 à 320
Paille	150 à 160

VINS

Le calme ne peut que continuer dans les affaires de vins de pays qui sont pour ainsi dire absolument nulles, faute de stock appréciable. Nous maintenons les prix précédemment indiqués.

Les vignes ne présentent pas une apparence pouvant donner quelque espoir de récolte pas même moyenne. Le temps est moins que favorable. Il nous faut encore compter mathématiquement sur les maladies cryptogamiques et les insectes dévastateurs.

NOUS cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

Récolte 1926	
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	950 à 1050
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	850 à 950
Muscadet 2 ^e ch., »	800 à 850
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	550 à 600
Gros-plant 2 ^e ch., »	450 à 500

BESTIAUX

Paris-La Villette, 23 mai.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Temps incertain avec éclaircies ensoleillées, mais plutôt un peu frais. La situation reste très médiocre aux abattoirs et des chaudoirs se ferment.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 3.042 ; vaches 1.522 ; taureaux 455, soit un total de 5.019 contre 3.878 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 752 gros bovins contre 538.

La vente a été difficile, les arrivages étant excessifs pour les besoins actuels, on a reculé, dans l'ensemble, de deux sous par livre nette. Les très beaux animaux, peu nombreux, ont peu varié, mais on n'a pas dépassé 6 francs pour les meilleurs au détail.

VEAUX. — Amenés 2.512 contre 3.030 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 288 contre 245.

Les affaires ont été très faciles et la vente, bonne, grâce à la modération des arrivages. Hausse de cinq à sept sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 12.865 contre 13.863 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.860 contre 2.240.

La vente a été calme. Toutefois le petit nombre d'animaux a permis aux détenteurs de tenir très fermement les prix avec pour ces sortes une plus-value de 5 à 10 francs par tête. Peu de variations dans le restant.

PORCS. — Amenés 2.833 contre 2.908 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 651 contre 710.

La vente a été irrégulière : bonne et active en pores maigres, très médiocre en pores gras.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras, 8.60 le kilo vif ; bons maigres de pays, 8 à 8.60 ; fonds de parquets, 7.50 à 7.80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7.80 à 8 ; gros gras, 7.50 à 7.60 ; pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7.50 à 7.80.

COCHES. — Vente calme : la cote s'établit entre 4.50 et 5.50 ; laitonsnes jusqu'à 6.40.

Ces prix s'entendent par kilo vif, pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 22 contre 16 il y a huit jours. Vente calme entre 180 et 280 francs la pièce suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, 23 mai.

Amenés		Inventés	
BŒUFS	3.042	180	180
VACHES	1.522	200	200
TAUREAUX	455	40	40
Total	5.019	420	420

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	10 60	9 20	7 60	10 90
Vaches	10 60	8 60	7 20	11 30
Taureaux	8	7 60	7 30	8 40
Veaux	14	12	9 40	15
Moutons	16 40	13 20	10	18 20
Porcs	12	10 72	7 58	12 28

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	6 36	5 15	3 80	6 76
Vaches	6 36	4 82	3 60	7 23
Taureaux	4 80	4 26	3 65	5 21
Veaux	8 40	6 96	5 17	9
Moutons	8 20	6 21	4 40	9 10
Porcs	8 40	7 50	5 30	8 60

Paris-La Villette, 30 mai.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est redevenu lourd et orageux, ce qui a rendu la cheville plus prudente que jamais dans ses achats. Avec cela, il y avait une énorme exagération d'arrivages en gros bovins.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 3.633 ; vaches 1.817 ; taureaux 560 ; soit un total de 6.010 contre 5.019 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 834 gros bovins contre 752.

La vente a été extrêmement mauvaise ; l'entrepreneur se trouvant absolument délaissé, il a fallu faire une forte relève, ce qui n'a pas empêché les cours de fléchir de dix à huit sous par livre.

VEAUX. — Amenés 2.943 contre 2.512 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 157.

La vente a été plutôt difficile à des cours plus ou moins bien tenus. Il y aurait eu un léger recul dans les ventes au détail et pour les mauvaises bandes d'entredeux.

MOUTONS. — Amenés 14.414 contre 12.865 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.720 contre 2.860.

Vente difficile. Peu de changement en très bons animaux, léger recul (environ 5 francs par tête) dans le restant.

PORCS. — Amenés 2.568 contre 2.833 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 850 contre 651.

La vente a été meilleure. Hausse de 11 à 20 francs aux 100 kilos vifs.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras, 8.60 à 8.70 le kilo vif ; bons maigres de pays, 8 à 8.70 ; fonds de parquets, 7.50 à 7.60 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7.50 à 8.10 ; pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7.50 à 8 fr.

COCHES. — Vente meilleure : la cote s'établit entre 4.80 et 5.80 ; laitonsnes jusque 6.60.

Ces prix s'entendent par kilo vif, pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 16 contre 22 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 280 francs la pièce, suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, 30 mai.

Amenés		Inventés	
BŒUFS	3.633	750	750
VACHES	1.817	700	700
TAUREAUX	560	100	100
Total	6.010	1.550	1.550

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 80	8 50	7	10 20
Vaches	9 80	8	6 70	10 40
Taureaux	7 70	7 30	7	7 90
Veaux	13 40	11 40	8 80	14
Moutons	16 20	12 80	9 80	17 60
Porcs	12 14	10 86	7 72	12 42

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 88	4 76	3 50	6 32
Vaches	5 88	4 48	3 35	6 60
Taureaux	4 62	4 09	3 50	4 90
Veaux	8 04	6 61	4 84	8 40
Moutons	8 10	6 02	4 31	8 80
Porcs	8 30	7 60	5 40	8 70

Marché Talensac

Nantes, le 3 juin 1927.

	Amenés	Vendus	PRIX	
			Pi. bas	Pi. haut
Bœufs
Vaches
Veaux	500	550	6,80	...
Moutons	368	6	7	...
Agneaux	7,50

FOIRES ET MARCHÉS

LE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE JUIN

Lundi 6 : Bouée, Joué, La Limouzinière, La Hemaudière, Soudan, Saint-Colombin, Saint-Lyphard, Varades. — Mardi 7 : Blain, Le Loroux-Bottereau, Port-Saint-Père, Itailly, Soutvache, Saint-Etienne-de-Montluc. — Mercredi 8 : La Chapelle-des-Mais, Guenrouët, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-en-Retz, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 9 : Aigrefeuille. — Vendredi 10 : Saint-Molf, Sainte-Pazanne. — Samedi 11 : Ancenis, Arthon, Petit-Auverné, Pontchâteau.

Lundi 13 : Touvois, Vigneux. — Mardi 14 : Boussay, Guérande (La Madeleine). — Mercredi 15 : Châteaubriant, Montbert (Geneston), Pornic, Savenay, Saint-Aignan, Vigneux. — Jeudi 16 : Ancenis, Bourgneuf, Fresnay, Héric, Saint-Jean-de-Corcouët. — Vendredi 17 : Clisson, Herbignac, Nort.

Lundi 20 : Saint-Père-en-Retz, Teillé, Varades, Vieilleveigne. — Mardi 21 : Legé. — Mercredi 22 : Missillac. — Jeudi 23 : Plessé. — Vendredi 24 : Assérac (Pont-d'Armes), Guéméné. — Samedi 25 : Assérac (Pont-d'Armes), La Chapelle-Glain, Machecoul, Montoir, Les Sorinières.

Lundi 27 : Moisson. — Mardi 28 : — Jeudi 30 : Bouguenais, Guérande.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Poste, à Nantes.

OFFRES

66. — A louer à 1/2 fruits, pour le 1^{er} novembre 1928, ferme de 40 hectares, située à 7 kilomètres de Nantes. Références.

67. — A vendre : 1^{er} Voiture anglaise, 2 roues, bon état. On échangerait contre charrette à ressorts ; 2^e 1 faucuse Piltier.

68. — A vendre : 1^{er} 1 faucuse Piltier, 2 bœufs, bon état, bas prix ; 2^e 1 javaleuse à 1 cheval, état neuf. Prix modéré ; 3^e 1 moteur Bernard sur chariot, 8 C.V. et sa batteuse à secoueurs, marche parfaite.

69. — A louer pour le 1^{er} novembre 1928, une ferme de 6 hectares 23 ares, terres, prés, vignes, et située à proximité de Nantes. S'adresser à M. Dézaunay, 2, rue Tournefort, à Nantes.

70. — A louer à prix d'argent pour la Toussaint 1927, borderie de 2 hectares, située commune de Vertou.

71. — A vendre environ 20 mètres tuyaux cuir 40 "/>, rivetés cuivre, avec raccords cuivre, lance cuivre et arroseur automatique 2 branches. Le tout état neuf. Prix à débattre.

72. — A vendre, beau taureau pure race Normande, âgé de 5 mois.

73. — A vendre d'occasion, une grande poule en bois mesurant 1 m. 40, mais pouvant se réduire à 1 m. 20. S'adresser à M. Albert Esnault, forgeron, à Rougé.

74. — A vendre : 1^{er} Petit camion très léger ; 2^e voiture à 2 roues, 4 places, genre Belvalette. (Les deux en très bon état) ; 3^e deux harnais à un cheval.

75. — A vendre, bateau plat démontable pour étang ou rivière, 4 mètres de longueur sur 1 m. 30 de largeur. Prix modéré.

76. — A vendre, une faucuse à fourches, à un cheval. Bon état.

77. — A vendre pour cause changement situation : Yanneuse 15 bis et monte-paille se repliant sur la vannée. Le tout en parfait état de marche. Essai.

78. — A vendre, taureau race Maine-Anjou, 6 mois. Grande origine de père et de mère.

DEMANDES

27. — On demande à acheter, un chien de chasse de 8 à 15 mois, de race pure. Epagneul, Setter ou Braque français.

28. — On demande pour la Toussaint prochaine, un vigneron marié. Logement fourni. Références exigées.

29. — On demande ménage, homme à toutes mains, jardinier, garde chasse, femme s'occupant de la basse-cour et lessive, pour les environs de Redon.

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

CHAUX DE MONTJEAN

Grosse chaux en belles pierres blanches 120 »

Chaux menue ou cendre de chaux 65 »

Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champtocé et par 8.000 kilos minimum.

Bâchage facultatif... 3 fr. par 1.000 k.

Poids de l'hectolitre de grosse chaux 92 à 95 k. Pureté 90 % o/o.

Chaux blutée pour amendements 135 »

Fleur de chaux blutée... 145 »

Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 k. facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

Livraisons en wagons découverts de 5 tonnes minimum.

Bâchage obligatoire... 3 fr. par 1.000 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. minimum

Au cas où les commandes de nos adhérents porteraient sur des marchandises logées en sacs de moins de 100 k., nous les prévenons que sans avis préalable nous ferons expédier deux sacs de cette marchandise, cela afin d'obtenir la sortie d'octroi, qui n'est accordée que pour 100 kilos minimum.

PRIX AUX 100 KILOS

sans engagement et sans variations

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Supp
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur



BANQUE
DE LA
LOIRE-INFÉRIEURE
Albert DELIMELE et C^o
22, Rue du Calvaire, 22
NANTES
Ordres de Bourse
Souscriptions à toute Emission

*quel meilleur
valet de ferme ?*

A toute heure, en toute saison, il est prêt à l'ouvrage, le fait puissamment et économiquement... Vous l'avez deviné, c'est le moteur A. O., robuste, bien isolé et toujours capable de supporter une surcharge, s'il en est besoin.

Ateliers d'Orléans
DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ S. A. M. CAP. 90 MILLIONS
SUCURSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie



P. NOTERMAN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Avenue de la Marinière - Nantes
(près du Grand Port de Nantes)
Consultations tous les Jours, Jendis, Vendredis exceptés
Spécialité des Appareils dentaires

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIEGES
EN TOUS GENRES
F. DELAROUX
19, 21, 27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Grand choix de Chambres à coucher
et salles à manger
FABRICATION SOignée

D. SAMOUËL & FILS
Experts-Comptables
34, Boulevard Saint-Aignan, 34 - NANTES

Travaux de Comptabilité
Vérification des Lettres de Voiture
Achat et Vente d'Immeubles
FONDS DE COMMERCE

ANJOU, A VENDRE BELLE PROPRIÉTÉ
VITICOLE, 30 hect.,
dont 18 de vigne, louée à 1/4 ; bâtiments état
neuf. S'ad. à BOISDÉ, expert, Saint-Mars-la-
Jaille.

VOITURES D'ENFANTS
(Spécialité)
A. MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine - NANTES
Téléphone 24.89
TOUTES RÉPARATIONS
Vente directe à la Clientèle et au prix de fabrication

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM. Aguesse et Perthuis
Agence Commerciale de l'Ouest
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

VACHES BRETONNES pures pie-noire tu-
berculinées, che-
vaux, bidets et postiers.
GUERISO, R.D.CALE DE LA GALE du
cheval, chien, mout-
ton, par une seule application. BOT, vétérinaire-
élèveur, VANNES (Morbihan).

Hornies - Déplacement des Organes
Les bandages Ceintures les plus perfec-
tionnés se trouvent à CENTRAL HYGIÈNE,
1, rue Arche-Sèche, Nantes (près pl. Royale).
Conseils gratuits par spécialiste.

MOTEURS ÉLECTRIQUES
neufs, occasion, tous courants, tous voltages
VENTE - LOCATION - ÉCHANGE
Atelier de rebobinage de tous moteurs
Installati. d'Usines et de Châteaux
R. Pointière - J. Le Clech
ÉLECTRICIENS
1, Rue Rameau, NANTES - Téléphone 16.52

DENTISTE - 110 -
rue de Coulmiers
CLINIQUE DENTAIRE
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES
RÉDUCTION aux Membres du Syndicat Central
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles
SPÉCIALITÉ DE DENTIFIERS

CONCOURS
100.000 fr. DE PRIX

ICE ISN NVI
CAE CHY YON
STL BRE PAR

Disposés ces rectangles bout à bout de
façon à former les noms de 6 grandes
villes de France.
Découpez ce BON et adressez-le aujour-
d'hui même, avec votre réponse :
CONCOURS « Service I »
131, rue du Rocher, 51 - PARIS.
Joindra pour la réponse une enveloppe
timbrée portant votre adresse.

Viticulteurs
N'oubliez pas que contre **MILDIOU** et **OIDIUM**
les traitements alternés de
Bouillie Schlœsing et Soufres Noirs Schlœsing
— SONT SOUVERAINS —
Souvenez-vous que contre **COCHYLIS, EUDEMIS** et **MILDIOU**
les traitements alternés de
Bouillie Cupro-Arsenicale et Nicopoudre Schlœsing
— SE SONT CLASSES AU 1^{er} RANG —
NOTICE FRANCO SUR DEMANDE
Usines **SCHLœSING Fr. & C^o**, 175, Rue Paradis, MARSEILLE
Agence et Dépôt à BORDEAUX, 59^{bis}, Cours Victor-Hugo

A l'approche des grandes
chaleurs, prenez vous-mêmes
et donnez à vos enfants le
meilleur des fortifiants
LE
Dynamogène Nutritif
— FAËL —
Toutes Pharmacies
et Pharmacie PINEAU, Chailé-les-Marais

**LOCOMOBILES
PRESSES
BATTEUSES**
ALBARET
RANTIGNY (Oise)

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.08
DEPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

ELIXIR VRIGNAUD
Liqueur jaune
L'ELIXIR VRIGNAUD
est une excellente liqueur de table, un
digestif remarquable.
L'ELIXIR VRIGNAUD
se recommande par sa fabrication irré-
prochable, la finesse de son goût et ses
qualités stomachiques. Il favorise, active
et assure la digestion.
Se consomme :
1^o Pur, après le repas, comme digestif ;
2^o Étendu d'eau, avant le repas, comme
apéritif rafraîchissant ;
3^o Dans une infusion chaude, pour dis-
siper les embarras de l'estomac.
H. VRIGNAUD Fils, Dist^r, Luçon
MAISON FONDÉE EN 1812.

Pour tout
ce qui concerne **L'ÉLECTRICITÉ**
ÉCLAIRAGE - CHAUFFAGE - APPAREILS DOMESTIQUES - FORCE MOTRICE
Adressez-vous
à la **SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ**
23, Rue de Strasbourg à NANTES
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE — DÉMONSTRATIONS, CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Un Age de Brabant qui résiste...

FOIRE DE NANTES
La Démonstration de la Supériorité des Ages Nervurés et Thermiqués des Charrues "HUARD"
a obtenu le plus vif succès (un age "Huard" de 12 kil. 500 pour brabant de 95 à 115 kil.,
supporte un tracteur de 2.000 kilogs ; un age ordinaire plein, du même poids, ne peut
résister qu'à 700 kil.).
Les Etablissements Huard sont, sans contredit, les plus importants de France pour
cette spécialité. Leur production annuelle de Charrues-Brabants dépasse vingt mille.
Le Ministre des Colonies ne pouvait manquer de donner une attention spéciale à ce
stand, car les Charrues Huard sont actuellement les plus répandues en Algérie, à Madagas-
car et aux Colonies.

... LE DANGER.
Tous les agriculteurs connaissent les graves ennuis
d'avoir l'âge de leur brabant faussé en cours de
labour : arrêt du travail, perte de temps, frais élevés
de réparation, etc...
A peine réparé, cet âge peut, plus facilement
encore, être faussé une seconde fois, puis une troi-
sième, etc...

... LA SÉCURITÉ. — Tous ces ennuis, les agriculteurs peu-
vent les éviter, en faisant l'acquisition d'un
Brabant "HUARD", avec AGE NERVURÉ ET THERMIQUÉ.
Cet âge est garanti avoir une résistance DEUX ET TROIS FOIS PLUS GRANDE QU'UN
AGE ORDINAIRE. Ainsi :
une charrue de 95 kil. peut supporter un attelage de 2 chevaux
une charrue de 130 kil. — 4 chevaux
une charrue de 150 kil. — 6 chevaux
une charrue de 200 kil. — 8 chevaux

... DES GARANTIES. —
Tout âge "HUARD" est livré avec un certificat
d'épreuve et de garantie. Si, par impossible, il lui arrivait
accident, il serait immédiatement et gratuitement rem-
placé.
Aucun autre constructeur, aucun, ne peut offrir
les mêmes garanties.
L'acquisition d'un Brabant "HUARD" avec age
nervuré et thermiqué, s'impose donc à tout agriculteur
soucieux de son temps et de son argent.

Etablissements HUARD & C^o, CHATEAUBRIANT (Loire-Inf.)
TÉLÉPHONE 19




MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Sur 100 femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs,
Polypes, Fibromes et autres engorgements, qui gênent plus
ou moins la menstruation et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes
presque continuelles auxquelles elles
sont sujettes. La Femme se préoccupe
peu d'abord de ces inconvénients, puis,
tout à coup, le ventre commence à
grossir et les maux redoublent. Le
Fibrome se développe peu à peu, il
pèse sur les organes intérieurs, occa-
sionne des douleurs au bas-ventre et
aux reins. La malade s'affaiblit et des
pertes abondantes la forcent à s'allier
presque continuellement.
QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses
il faut dire et redire : Faites
une Cure avec la
JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que
la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, composée de plantes spé-
ciales, sans aucun poison, est faite exprès pour toutes les
Maladies intérieures de la Femme : Métrites, Fibromes, Hé-
morragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et doulou-
reuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du
Retour d'Âge, Étourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Con-
gestions, Varices, Phlébites.
Il est bon de faire chaque jour des injections avec
l'HYGIËNINE des DAMES. La boîte 5 fr. 50, impôt compris.
La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie
Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les
pharmacies. Le flacon 9 fr. 75, impôt compris.
Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY
qui doit porter le portrait de l'ABBÉ SOURY et la signature
Mag. DUMONTIER en rouge.

Pompes et Motos-Pompes
et transvasement des vins.
Pompes et Motos-Pompes
pour l'arrosage.
Tuyaux toiles et
caoutchouc
Bouchons, Matériel moderne
pour Caves et Chais.
Pulvérisateurs - Souffreuses
E. PILLORGET 2, Rue Guépin
NANTES

Tout l'Ameublement
A. FOURNIER-GUERIN
Menuisier - Tapissier
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
Meubles de tous styles, Glaces, Sommiers,
Tentures, Tapis, etc...
— LIVRAISON A DOMICILE —

VINS LUNEAU-SRIFFON
Qual Baco
— NANTES —

ON DEMANDE
VACHER pour faire valoir, dans le Maine-
et-Loire, trente bêtes. TERRAIN, Vign-d'An-
jou (Maine-et-Loire).

A affermer en Anjou
A PRIX D'ARGENT OU A MOITIÉ FRUITS
VIGNOBLE RÉPUTÉ
comprisant : bâtiments d'habitation et
d'exploitation, chais, caves dans le tuf,
pressoirs, matériel.
Contenance : en vigne blanche et rouge,
environ : 10 hect. ; en labour : 4 hect.
Pour tous renseignements, s'adresser à
M. D. FRANÇOIS, licencié en droit,
expert-foncteur, à ANGERS, 68, boulevard
du Pol-René.

PULVÉRISATEURS
à dos et à traction animale
PERRAS
les plus robustes, les mieux établis
APPAREILS MIXTES
pour la vigne et le blé
Se méfier des contrefaçons
Nombreuses références
Tous ces appareils sont vendus au prix
de fabrication par
E. PILLORGET, 2, rue Guépin à NANTES
Agent de PERRAS
FABRIQUE DE BOUCHONS
Tout le Matériel moderne pour Caves et Chais

Etablissements H. BARBOT
à TROYES (Aube)
Brabants
112 à 162 kilogs
PRIX
à partir de
460 fr.
Cultivateurs, demandez notre Catalogue
et retenez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIÈRE QUALITÉ
— GARANTIES — LES MEILLEURES —

